

APPEL À PROJET - 2023 POUR UNE INSTALLATION ARTISTIQUE DURABLE SITE DE L'ÉTANG PARC AGRICOLE ET CULTUREL DE VERNAND



PARC AGRICOLE B CULTUREL

ferme de VERNAND association POLYCULTURE

le projet de parc agricole et culturel de Vernand porté par l'association Polyculture est soutenu par :













L'objectif premier du parc agricole et culturel de Vernand est de tenter de créer de nouveaux paysages nourriciers, écologiques et partagés, au sein de sociétés devenues majoritairement urbaines.



Association Polyculture 2378 Chemin de Vernand 42470 Fourneaux Loire (42) / France contact@polyculture.fr www.polyculture.fr (site internet en travaux)

L'appel à projet

1 1

Contexte général de l'appel à projet

1.1.1 Présentation de la Ferme de Vernand

La ferme de Vernand est une ferme de polyculture élevage et se trouve dans le Nord du département de la Loire, à 60 km de Lyon et à 20 km de Roanne. Elle élève 80 moutons et 40 vaches de races rustiques pour la production de viande et produit depuis 2020 des céréales panifiables. Des arbres fruitiers ou d'ombrage sont également plantés tous les ans au sein des pâturages ou des cultures. Le réseau de haies est aussi progressivement densifié. La ferme est en agriculture biologique depuis 1992 et valorise l'ensemble de ses productions en vente directe depuis 1989 (marché hebdomadaire de Roanne et vente par caissettes aux particuliers dans un rayon de 70 km). La ferme fait actuellement vivre deux personnes à temps plein et emploie deux personnes à temps partiel. Elle fait aussi l'objet

1989 (marché hebdomadaire de Roanne et vente par caissettes aux particuliers dans un rayon de 70 km). La ferme fait actuellement vivre deux personnes à temps plein et emploie deux personnes à temps partiel. Elle fait aussi l'objet depuis 2006 d'un projet d'architecture et de paysage dans le but d'affirmer un espace agricole productif vivant, porteur d'images contemporaines et pleinement ouvert à d'autres appropriations et investissements. Cette démarche a amené à la définition progressive d'un parc agricole prenant essentiellement forme aujourd'hui sur le site principal de Vernand.

Lien vers le site de la ferme : www.vernand.net

1.1.2 Présentation de l'association Polyculture

L'association Polyculture est née en 2008 de la rencontre entre les agriculteurs et des clients de la ferme issus notamment du milieu artistique, désireux de construire ensemble un événement autour de celle-ci. L'association compte actuellement une cinquantaine d'adhérents et regroupe 80 bénévoles lors des évènements plus importants. L'objectif est aussi de promouvoir l'art contemporain en milieu rural à travers un espace agricole ouvert. Cette dynamique s'est entre 2009 et 2018 concrétisée par la mise en place d'un cycle d'art contemporain pensé pour être un moment marquant de créations et d'échanges à partir du site de Vernand. Dans ce cadre, le propos est d'inviter à porter un autre regard sur un site agricole contemporain par le détournement artistique de ses différents espaces et d'en permettre de nouvelles formes d'appropriations et d'imaginations.

Lien vers le site de l'association : www.polyculture.fr

1.1.3 Présentation du projet de parc agricole et culturel

Dans le prolongement de cet historique l'intention de la ferme de Vernand et de l'association Polyculture est de porter désormais clairement l'installation progressive d'un parc agricole et culturel. Celui-ci vise à penser la transformation de la ferme en un lieu à la fois nourricier, écologique et partagé, porteurs de nouvelles images, représentations et pratiques de l'espace rural, agricole et vivant.

Le projet prévoit ainsi de renforcer les pratiques agroécologiques déjà engagées (agroforesterie, travail du sol au maximum sans labour, diversification des productions, autonomie alimentaire, pâturage tournant, etc.). Dans le même temps, il vise à permettre une ouverture plus grande du site et à donner à lire les paysages et milieux agricoles qui le composent. Un parcours principal et permanent relié à un chemin de randonnée public limitrophe sera ouvert à partir du mois de juin 2023 et permettra de traverser le site de la ferme. Sur ce parcours seront au total installées d'ici 2024 quatre installations artistiques majeures pensées pour être durables dans des lieux emblématiques (celle-ci étant la quatrième). Trois installations sur ces quatre ont déjà été réalisées, la première en 2020 (Cycle suspendu de Clément Richeux sur le site de l'étang rond), la deuxième en 2021 (Etre étang de Christophe Gonnet sur le site de l'ancien étant envasé), la troisième en 2022 (« le pas des noues » de Pascaline de Glo de Besses et Jean-Sébastien Poncet). Enfin une programmation culturelle est organisée en parallèle par l'association avec des formes différentes en fonction des années (programmation sur une journée, apéro musical à l'étang, etc.). Un évènement plus conséquent devrait être organisé au printemps 2024 pour inaugurer officiellement le Parc agricole et culturel de Vernand. Ce projet, porté par l'association Polyculture, est soutenu et accompagné par la Communauté de Communes (CoPLER), la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et bénéficie d'un financement européen LEADER (Leader Roannais en lien avec la Région Auvergne Rhône- Alpes). Il a reçu le Prix Spécial du Paysage en 2016 décerné par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en lien avec la Ferme de Vernand et l'agence Fabriques Architectures Paysages. Il se réalise également en partenariat avec d'autres associations locales (Fablab Chantier Libre, autres structures culturelles, etc.).

Description générale de l'appel à projet

1.2.1 Déroulement de l'année 2023

Contexte général:

Les années 2020 jusqu'à début 2023 ont été consacrées à la finalisation de l'aménagement du parcours et de la mise en place d'une signalétique associée.

Une journée festive aura lieu le 27 mai 2023 autour de l'accueil du spectacle « Tant qu'il y aura des brebis » (Compagnie la dernière baleine) en partenariat avec la communauté de communes (CoPLER).

Contexte du projet :

Le présent appel à projet a vocation à choisir une œuvre constructive qui prendra place dans un lieu pré-défini sur le parcours (cf 2.4). L'intervenant retenu pourra débuter son travail de création dès l'été 2023 s'il le peut et le souhaite, le projet devant être réalisé avant la fin de l'année (cf 2.7). Cette œuvre devra perdurer au moins jusqu'en 2026 (cf 3.6).

1.2.2 Intervenants

Ce présent appel à projet est ouvert aux architectes, paysagistes, designers, artistes plasticiens, etc., individuels ou collectifs, ayant une expérience solide, nationale ou internationale, mais est également ouvert à de jeunes praticiens.

1.2.3 Objectif du projet

L'objectif du projet est de proposer une intervention durable qui prendra place sur le sentier du parc agricole et culturel. Celle-ci sera d'accès permanent et libre au public (dans le cadre des règles d'accès du sentier). L'intervention souhaitée devra entretenir un rapport au site d'une manière ou d'une autre, l'important étant de proposer un projet unique et spécifique qui soit pensé avant tout en rapport au lieu et au paysage, dans une visée de durabilité et de sobriété des moyens.

Les projets qui ont déjà été réalisés ou conçus pour un autre lieu ne seront pas acceptés.

1.2.4. Formes d'intervention et lieu d'intervention

Le lieu d'intervention défini par l'association pour cet appel à projet est celui de l'étang. Le projet proposé sera une oeuvre plastique, architecturale et/ou paysagère qui devra être compatible avec la ferme, ses fonctionnements, ses contraintes, le respect des lieux et du vivant (autant végétal qu'animal). Il devra être en relation avec l'échelle du paysage et en cohérence avec le sentier, et ne pas présenter de risques pour le public (l'association attire l'attention sur la solidité de l'installation et son absence de risque pour le public).

Chaque candidat peut proposer uniquement un projet en rapport avec le lieu (des précisions complémentaires sur le site, ses usages et ses contraintes sont apportées dans le chapitre 2 de ce présent document).

1.2.5. Dossier de candidature

Les candidatures sont à remettre jusqu'au mercredi 28 juin 2023 inclus.

Le dossier de candidature devra parvenir par mail à contact@polyculture.fr en un document pdf unique.

Les dossiers devront comprendre :

- > une note d'intention de projet (maximum 3 A4) avec au moins une illustration visuelle de l'œuvre projetée (perspective, esquisse à main levée, photos de maquette et/ou photomontage par exemple, etc.) évoquant :
- le rapport au lieu et au contexte
- les matériaux utilisés, techniques et moyens de mise en œuvre prévus, avec dimensions et explications.
- un calendrier prévisionnel de l'avancement du projet et de sa mise en œuvre avant décembre 2023
- > des références récentes illustrées ainsi qu'un CV (et/ou lien vers site internet)
- > **statut** (maison des artistes, AGESSA, auto-entrepreneur, libéral, etc.) avec n° d'enregistrement auprès des organismes sociaux (n°SIRET, APE, etc.).

Les photographies présentes dans ce document peuvent être demandées en bonne résolution par mail à contact@polyculture.fr

1.2.6. Sélection du projet

Le projet sera choisi par la commission artistique de l'association **le samedi 8 juillet 2023**, composée d'adhérents, de représentants de la ferme, d'agriculteurs et de professionnels du secteur artistique.

La sélection se fera sur la pertinence du rapport au lieu, à la faisabilité technique et respect écologique, à la qualité de présentation du projet et aux références présentées.

L'intervenant ou le collectif retenu sera informé par courriel avant le **14 juillet 2023**. La commission se réserve le droit de demander des précisions complémentaires aux candidats si elle le juge nécessaire.

1.2.7. Calendrier

Le travail de réalisation pourra ensuite débuter à partir du mois de juillet 2023 si l'artiste le souhaite pour se terminer au plus tard au 31 décembre 2023. Durant cette période, l'intervenant ou le collectif organisera son temps de travail sur le site en concertation avec les représentants de la ferme et les membres de l'association.

1.3

Conditions générales

1.3.1. Bourse

L'intervenant ou le collectif retenu bénéficiera d'une bourse totale d'une valeur de 8 000 € TTC. L'intervenant doit pouvoir justifier d'un moyen de facturation (numéro de SIRET). Cette bourse ne constitue ni un contrat de travail ni le cadre d'une relation employé-employeur et n'ouvre droit à aucun droit à la sécurité sociale, au chômage ou à la retraite. Il incombe à l'intervenant de se garantir ses droits sociaux. Cette bourse devra permettre à l'artiste de pourvoir financièrement à l'ensemble des dépenses en rapport avec le projet (coûts de production, matériaux, déplacements, charges, etc.).

La bourse sera versée en trois temps : 3000 € au démarrage du projet, 3000 euros en octobre 2023 et 2000 € à la livraison de l'œuvre au plus tard le 31 décembre 2023. Chaque versement fera l'objet d'une facturation intermédiaire.

1.3.2. Communication

L'association s'engage à mettre en œuvre la promotion de l'œuvre réalisée et de son auteur (site internet et réseaux sociaux, signalétique, documentation, presse, etc.).

1.3.3 Statut des installations

En tant que production « in-situ », l'œuvre produite sera attachée à son site et inaliénable. L'intervenant ou collectif s'engagera également à faire mention, en cas d'utilisation de l'image de l'œuvre produite, du lieu, de la date et du contexte de sa création «parc agricole et culturel de Vernand, association Polyculture». L'intervenant ou collectif autorise l'association à prendre des clichés des œuvres (achevées ou en cours de réalisation) et éventuellement de sa personne. L'intervenant ou collectif autorise également l'association à diffuser et à reproduire ces clichés sans limite de dates, dans les limites fixées par le code de la propriété intellectuelle. L'association s'engage alors à faire mention du titre de l'œuvre et de son auteur.

1.3.4 Technique

L'intervenant ou le collectif devra prévoir son matériel et être autonome dans son travail. Il devra aussi être autonome dans ses déplacements et ses trajets jusqu'à la ferme (nécessité d'une voiture).

L'œuvre produite ne devra présenter aucun danger, tant lors de sa mise en œuvre que pour son accès au public. Elle devra être autonome en fonctionnement et en gestion.

Enfin pour le démontage éventuel à l'issue de l'année 2026, celui-ci sera évoqué avec l'intervenant ou le collectif en fonction de la nature de l'oeuvre et de la situation des deux parties à ce moment-là.

1.3.5 Assurance

L'intervenant ou le collectif devra disposer d'une assurance responsabilité civile ou professionnelle. L'association dispose d'une assurance qui couvre sa responsabilité d'organisatrice de l'événement vis-à-vis du public visitant le parcours.

1.3.6 Pérennité

L'œuvre réalisée devra être prévue pour se maintenir au minimum jusqu'en 2026 inclus. L'attention est attirée sur le fait que l'œuvre sera soumise aux conditions extérieures. Si un vieillissement «normal» en fonction des matériaux est bien sûr prévisible, la structure devra conserver son intégrité et sa stabilité.

Une œuvre pourra cependant être conservée plus longtemps sans limite de date en accord avec son auteur, à condition qu'elle n'entrave pas le fonctionnement de la ferme, qu'elle se maintienne dans un état satisfaisant et ne présente pas de caractère dangereux pour les occupants de la ferme, les animaux ou les visiteurs.

L'association et la ferme se réservent également la décision de la conserver ou non après 2026 si celle-ci ne répond pas aux conditions précédentes après information préalable de l'auteur.

1.3.7 Hébergement et restauration

Pendant les périodes de réalisation sur le terrain, l'intervenant ou collectif devra être autonome en déplacement, restauration et hébergement (l'artiste ou le collectif pourront demander à être logés chez des personnes de l'association, sous réserve de disponibilités et de durée).

La réponse à l'appel à projet vaut acceptation de l'ensemble des conditions décrites.

Pour toute information complémentaire sur l'appel à projet vous pouvez contacter l'association à cette adresse : contact@polyculture.fr

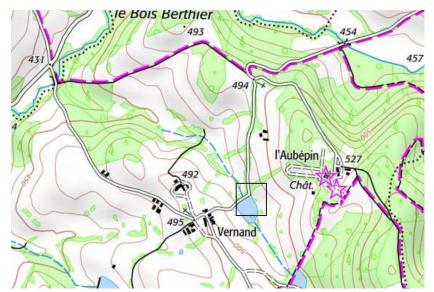
Le lieu de l'installation / l'étang

2.1

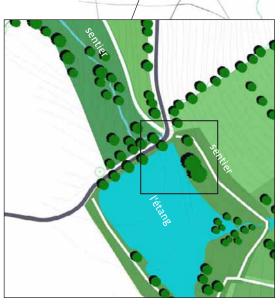
Présentation générale du site

Le site de l'étang se trouve à proximité d'une route communale et sur la partie finale du sentier permanent (il a auparavant traversé l'essentiel de la vallée sur laquelle se trouve le site principal de la ferme et rencontré les installations artistiques précédentes).

L'étang est un ouvrage ancien (a priori du Moyen-Âge), historiquement lié au château de l'Aubépin qui le surplombe. Sa digue est en pierre et porte la route communale qui mène au hameau de Vernand à proximité. Seule la berge nord-est dans sa première partie sera rendue accessible en permanence, cet espace étant le lieu prévu d'intervention.



Situation sur la carte IGN 1.25000° (avec tracé du sentier permanent et situation des autres installations artistiques déjà présentes)



Situation au sein du parc agricole et culturel



Situation sur photographie aérienne (avec tracé du sentier permanent et situation des autres installations artistiques déjà présentes)



Situation plus précise sur la photographie aérienne



1 emplacements des panneaux thématiques

A emplacements des installations artistiques

parcours principal sur parties privées parcours principal sur parties publiques parcours secondaire sur parties privées

Situation sur le sentier / Emplacement D

Situation sur le futur parcours permanent et configuration

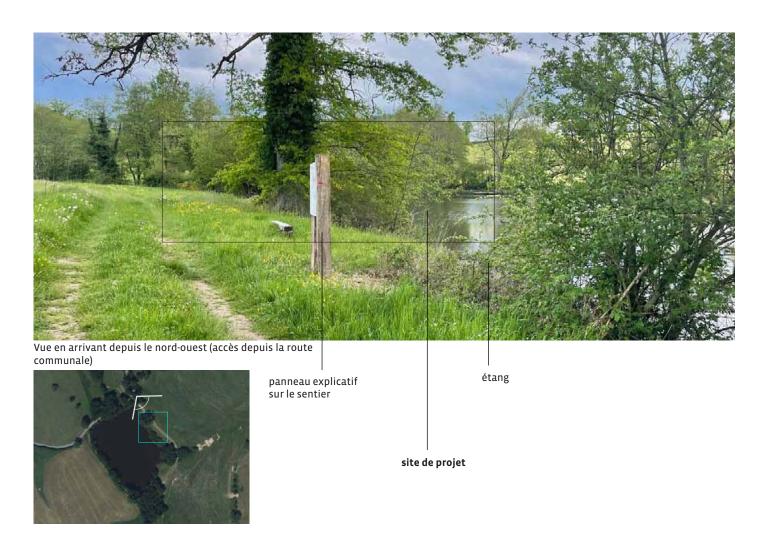
Le site proposé (site D sur la carte cicontre) se trouve au sein de l'entité de l'étang.

Sur ce futur sentier, les visiteurs auront traversé auparavant l'ensemble de la partie aval de la vallée et découvriront alors l'étang (celui-ci n'est pas visible avant, dissimulé par sa digue depuis le nord).

L'arrivée sur l'étang depuis le sentier est marquée par le passage de la route communale goudronnée, puis le visiteur peut s'avancer et découvrir alors l'étang et sa berge (l'installation en sera visible qu'après être entré sur la berge).

Un panneau expliquant l'étang et l'entité associée ainsi qu'un banc ont aussi été installés par l'association pour équiper le sentier permanent.

Les visiteurs seront ensuite invités à reprendre la route communale pour rejoindre le point de départ du sentier, l'étang marquant ainsi une étape presque finale au parcours.





Vue sur le panneau explicatif et le banc installés à l'étang (système à base de traverses agricoles) / le site possible de projet se trouve à l'arrière





Détail du panneau explicatif installé à l'étang





Vue en regardant depuis le site vers le château de l'Aubépin au nord-est





Vue sur le hameau de Vernand depuis le site de projet



site de projet



digue



site de projet





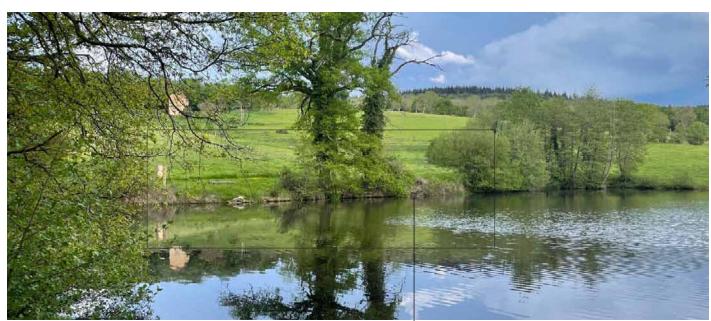
site de projet



Vue depuis le nord-ouest



site de projet



Vue depuis la route communale sur la digue



site de projet





Le site de projet à différentes périodes de l'année (vue depuis la route communale)













Données techniques

L'ensemble du site fait 500 à 600 m² environ (15m de large pour 35/40m de long environ). Il est composé de 3 parties principales :

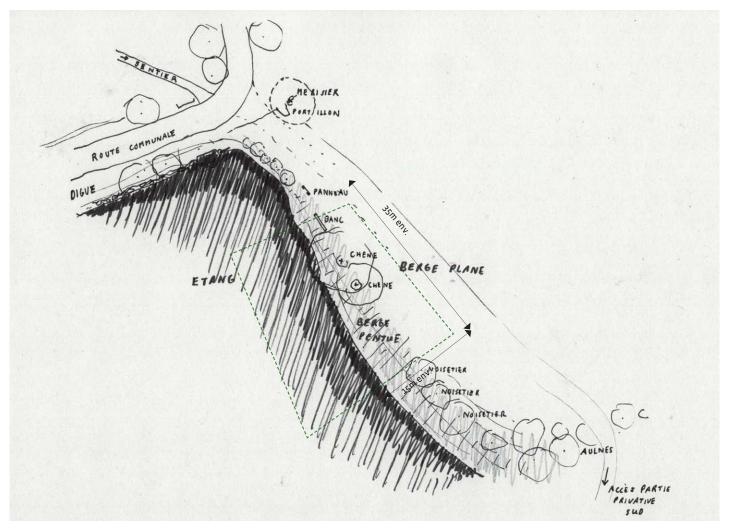
- 1. **la partie haute de la berge**, avec une partie plane enherbée et ouverte (cette partie permet l'accès à la partie sud de l'étang qui doit rester fonctionnel (largeur minimale de 3,5m à conserver). Cette partie sud est privative et utilisée ponctuellement pour des évènements de l'association (une buvette y a été installée).
- 2. **la partie pentue de la berge** plongeant vers l'eau. Elle est partiellement boisée, avec 2 grands chênes au centre du site qui ont été très marqués par les sécheresses récentes (le premier plus au sud est à abattre prochainement pour des raisons de sécurité (élément à anticiper dans la projet), le second est en mauvais état et risque aussi d'être abattu à court / moyen terme si sont état continue de se dégrader). Au sud des noisetiers et aulnes sont présents, alors qu'au nord avant la digue une strate plus basse s'est développée (sureau, ronces, etc.).
- 3. **la partie en eau** (celle-ci est de plus en plus profonde en allant vers le centre de l'étang (estimé à 1,5m d'eau + 2m de vase au centre).



Plan général du site

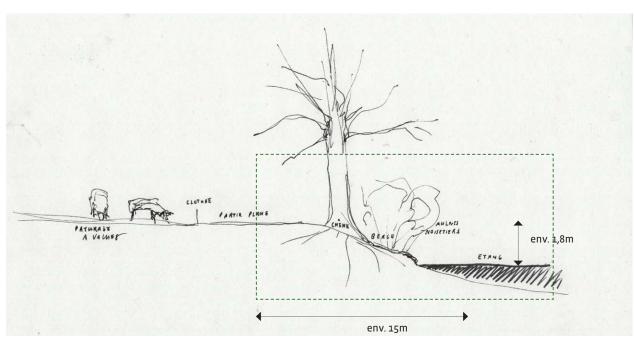
30 m

N



Plan de principe du site / Etat des lieux

----- périmètre projet possible (approximatif)



Coupe transversale de principe (est-ouest)

Usages et particularités du site

Le site de l'étang se trouve au creux de la vallée du Nand entre le hameau de Vernand (à l'ouest) et le château de l'Aubépin (à l'est).

Il est facilement accessible par la route communale reliant le hameau de Vernand au bourg de fourneaux (éloigné de presque 3 km au nord). Cette route communale emprunte la digue de l'étang avant de monter brusquement à l'ouest vers le hameau de Vernand (à un peu plus de 100m de l'étang). Au nord elle repart en montée très douce vers la croix de l'Aubépin (la route se divise alors au niveau de cette croix et rejoint soit le château à l'est, soit rebascule dans la vallée adjacente au nord pour se diriger vers le bourg de Fourneaux).

Cette croix de l'Aubépin, à 500 mètres de l'étang, est également le point de départ du sentier du parc agricole et culturel. Ce sentier rejoint d'abord l'espace de culture de la ferme en empruntant un chemin communal également chemin de randonnée intercommunal, puis suit toute la vallée depuis le nord avant d'arriver ici à l'étang. Il repart ensuite en prenant la route communale pour revenir à la croix. L'étang est ainsi l'espace final majeur de ce sentier.

L'étang était historiquement lié au château de l'Aubépin qui le suplombe et avait du être édifié pour plusieurs raisons hypothétiques (passage sec dans la vallée, élevage piscicole, rôle défensif (sont lâcher pouvait noyer la vallée, etc.)). Sa digue est entièrement en pierres. Un autre étang plus en amont au sud-est appartenant toujours au château a été construit à la Renaissance. Un troisième se trouve à l'inverse plus en aval au nord-ouest, aujourd'hui dans l'espace de la ferme, et s'est totalement envasé (il est le lieu de l'installation artistique réalisée par Christophe Gonnet en 2021).

L'étang n'a aujourd'hui pas d'usage agricole directement mais sert plutôt d'agrément (la partie sud est privative et est ouverte ponctuellement pour des évènements de l'association). Il sert cependant de réserve d'eau d'abreuvement si nécessaire et constitue un milieu riche et particulier au sein de la ferme (étendue stagnante de près d'un hectare avec une flaure et une faune spécifiques). On y trouve de nombreuses espèces de poissons, de batraciens, d'oiseaux, d'insectes et de végétaux caractéristiques d'espaces semi-humide ou aquatique (iris d'eau, aulnes, joncs, etc.).

Contraintes techniques

L'espace d'intervention donné est la berge côté château dans sa partie la plus au nord (la plus proche de la route communale). L'installation devra débuter après le banc et le panneau explicatif installés par l'association dans le cadre du sentier du parc agricole et culturel et s'arrêter au sud au niveau des noisetiers.

Deux grands chênes sont au centre du site donné. Ces deux chênes devront cependant être envisagés comme malheureusement abattus. A l'image de nombreux chênes anciens de la vallée, leur état s'est en effet très largement dégradé depuis 2017 avec les sécheresses successives. Le plus au sud menace de tomber et le plus au nord est également très fragilisé, posant des problèmes de sécurité.

Au sud le site de l'intervention est bordé par des noisetiers et une flore arbustive occupant la berge.

L'installation si cela est souhaitée pourra techniquement investir l'eau, au moins dans la partie la plus proche de la berge. Le sol sur près de 4 à 5 mètres y est a priori stable (peu de vase), des systèmes flottants peuvent aussi être envisagés si l'installation doit s'avancer ou investir la partie aquatique.

Les installations artistiques réalisées

3.1

A. Cycle suspendu / Clément Richeux (2020)



Ce lieu qu'est l'Étang Rond constituait autrefois un réservoir d'eau, avec la biodiversité qu'il implique.

Aujourd'hui à sec, il devient ici le théâtre d'un système à la fois archaïque et sophistiqué, destiné à alimenter un abreuvoir pour une partie des besoins du bétail qui pâture cet espace.

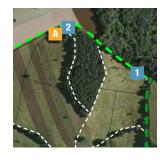
Un système d'irrigation emprunt d'absurdité et de complications aléatoires... Un jeu de cause à effet, dépendant du facteur météo.

Par un principe de récupération d'eau pluviale, stockée puis pompée vers un second réservoir grâce à une éolienne, ensuite libérée par la main de l'Homme pour déclencher un signal sonore et, enfin, alimenter en eau un abreuvoir au sol...

« Il vaut mieux pomper même s'il ne se passe rien plutôt que de risquer qu'il se passe quelque chose de pire en ne pompant pas»

Les shadoks

Clément Richeux, né en 1996 et originaire de la région de Rennes, est diplômé des Beaux-Arts de Nantes. Il détourne objets et matériaux pour réaliser des mécanismes à la fois rudimentaires et élaborés, des machines absurdes pour questionner notre rapport aux technologies ainsi que notre condition climatique.





©VéroniquePopinet

B. Etre étang / Christophe Gonnet (2021)



L'étang envasé du parc agricole de Vernand est un lieu hors du commun dont l'attrait, le mystère, la fragilité et la poétique de l'espace, ont été observés, préservés et mis en valeur depuis déjà de nombreuses années par ses habitants. Cet étang ne se perçoit aujourd'hui d'aucun contour précis. Il se niche au pied d'une pente boisée, se dissimule au creux de pâturages, se découvre entre les troncs de grands aulnes penchés, et disparaît parfois au milieu des orties et des bouquets de saules.

L'intervention artistique proposée ici se limite donc à la création d'un fil de passage hors sol qui emmène le visiteur au travers du site en le préservant des multiples contraintes, autant qu'elle limite le site des traces de ce passage. L'expérience du dispositif et l'appréhension de l'espace sont avant tout individuelles, et consécutives d'une tempora-lité qui se doit d'être adaptée à la fragilité et à la richesse du milieu.

Ce parcours n'a pas d'autre destination que le temps de son déroulement.

En son antre, le pied perd toute certitude, le regard tout lointain, la tête toute perspective. On ne traverse pas réellement un étang mais on chemine dans une densité humide et ombrageuse qui semble traverser librement tout étant qui s'y trouve.

Être étang n'a pas été conçue pour définir au site une forme, mais explore les modalités d'une immersion, que le lieu semblerait avoir autorisée.

Christophe Gonnet, né en 1967 à Tain l'Hermitage (26), Diplômé de l'École des Beaux Arts de Valence en 1991. Vit et travaille à Saint-Julien-Molin-Molette (42). Maître de Conférences ATR à l'ENSA Lyon.

Depuis près de trente ans **Christophe Gonnet** interroge au travers de ses installations monumentales et de ses œuvres in situ, la diversité des processus de dialogue entre l'homme et la nature et les protocoles de leurs temporalités. D'équilibres en effleurements, de parcours hors sol en espaces suspendus, chacun de ses projets procède d'une écoute approfondie du milieu dans lequel il s'inscrit, et d'interrogations spécifiques en direction des visiteurs qui, pour quelques instants, les habitent et en prolongent le sens.





©VéroniquePopinet

B. Le pas des noues / Pascaline de Glo de Besses, Jean-Sébastien Poncet (2022)



Cette installation pour le parc agricole de Vernand se situe à l'intersection de la marche comme expérience esthétique et d'une mise en lecture d'un «design agricole» comme pratique relationnelle entre humains et non-humains. Elle s'intéresse plus particulièrement à la clôture, en détournant le piquet de sa fonction de contention pour en faire l'objet d'une mise en relation du visiteur avec l'animal et le pâturage de zone humide dont il est ici un agent déterminant. Ces éléments de clôture deviennent un outil du tracé de la marche et de mise en porosité des espaces. Il s'agit de créer une trajectoire la plus respectueuse du sol et du paysage : en suivant le relief, en choisissant et en limitant les ancrages et en orientant vers certains points d'observation. Le franchissement des noues est lui aussi traité dans un même principe d'écriture, en prenant inspiration pour ce faire dans le ponton zig-zag emblématique du jardin japonais. Les piquets et les pontons sont en bois brûlé. Cette technique permet de rendre le bois imputrescible et résistant

à long terme. Ce traitement très présent dans l'architecture traditionnelle japonaise, connu sous le nom de Yaki-sugi, est aussi fréquemment appliqué aux clôtures agricoles en Europe.

Jean-Sébastien Poncet et Pascaline de Glo de Besses sont designers et plasticiens, diplômés de l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne. Ils ont en commun d'avoir grandis en milieu rural, conscients et curieux d'une empreinte sensible et constructive de l'agriculture sur le paysage. Cette expérience motive une approche paysagère de la création en objet et en

En résonance avec une pratique d'atelier tournée vers le dehors (installation végétale, micro paysage, espace public,...), Jean-Sébastien explore la condition de designer paysan. Considérant le design comme façon de faire monde avec la terre, il s'attache à concevoir les outils d'une intermédiation entre humains et non humains. Un intérêt particulier pour les sols et leur métabolisme l'amène à questionner leurs représentations dans une démarche de mise en perspective formelle et située. Pascaline adopte une démarche dont la force poétique s'écrit dans l'économie des moyens en orientant toujours plus ses recherches dans l'utilisation des ressources brutes, puisées dans l'environnement immédiat du projet, pour les transformer à son service. Pour cela, elle étudie et se forme aux techniques telles que le Yakisugi lors d'une résidence au Japon, puis récemment à la technique de construction en terre crue aux Grands Ateliers de l'Isle-d'Abeau.





©PascalinedeGlodeBesses / Jean-SébastienPoncet

installation.